

14ème législature

Question N° : 98030	De M. Guillaume Chevrollier (Les Républicains - Mayenne)	Question écrite
Ministère interrogé > Agriculture, agroalimentaire et forêt		Ministère attributaire > Agriculture, agroalimentaire et forêt
Rubrique >élevage	Tête d'analyse >chevaux	Analyse > filière équestre. perspectives.
Question publiée au JO le : 26/07/2016 Réponse publiée au JO le : 23/08/2016 page : 7456		

Texte de la question

M. Guillaume Chevrollier attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement sur la nécessité d'adopter rapidement une définition du professionnel du cheval. La reconnaissance du statut de professionnel du cheval pour les filières sport, loisir, travail et viande est en effet plus que jamais indispensable pour permettre à ces agriculteurs de bénéficier des mêmes droits et devoirs que leurs pairs. Cette définition permettrait aussi d'éviter toute concurrence déloyale et d'orienter les aides en premier lieu vers les agriculteurs diversifiés dans le cheval. Il vient lui demander si le Gouvernement entend mettre en œuvre ce statut.

Texte de la réponse

L'importance de la filière équine en France et la nécessité d'une plus grande concertation au sein de cette dernière ont conduit, en 2015, à la création d'un comité de filière au sein de l'institut français du cheval et de l'équitation. Cette enceinte de discussions entre les acteurs professionnels et les pouvoirs publics doit contribuer à la définition et à la mise en œuvre d'une politique d'orientation de l'élevage et de l'utilisation des équidés dans un triple objectif de performance économique, environnementale et sociale. Au sein de ce comité filière, une attention particulière est portée aux questions liées à la compétitivité et à la valorisation économique des entreprises, ainsi qu'à la recherche et à l'innovation. La question spécifique de la création d'un statut pour les professionnels du cheval a notamment été discutée lors de la réunion qui s'est tenue le 16 mars 2016. Les réflexions du comité se poursuivront lors des réunions à venir et pourront faire l'objet de propositions aux pouvoirs publics dès lors qu'elles auront été portées collectivement par les acteurs socioprofessionnels de la filière équine.